

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139 45

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune du Paradou - Contrat départemental de développement et
d'aménagement 2015-2019 - Tranche 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune du Paradou pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017, conformément à l'annexe 1.

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale du contrat.

- **REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE**

Les locaux administratifs de la commune se trouvent actuellement à l'étage de l'Hôtel de Ville et sont constitués des bureaux du maire, de la direction, des trois agents administratifs, de l'accueil et de la salle du Conseil municipal pour une surface totale de 150 m². Le rez-de-chaussée est désaffecté depuis 2006.

Le projet de réhabilitation du bâtiment consiste à améliorer l'accueil du public et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Au rez-de-chaussée seront aménagés les locaux ouverts au public, l'agence postale (avec un distributeur automatique de billets), la salle du Conseil municipal et des mariages, des bureaux et des sanitaires. A l'étage, seront aménagés divers bureaux administratifs dont celui du maire, une salle de réunion, une salle d'archives, un local sanitaire et un local de service. De plus, le projet prévoit l'installation d'un ascenseur pour répondre à la réglementation en matière d'accessibilité, le ravalement des façades et l'aménagement d'un parking extérieur.

Le montant de cette opération, prévue de 2015 à 2018, s'élève à 1 473 372 €HT, dont 98 584 €HT au titre de la tranche 2018.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1 178 697 € dont 78 867 € au titre de la tranche 2018.

- ACQUISITIONS FONCIERES ET AMENAGEMENT D'UN LOCAL COMMERCIAL

Dans le cadre de sa politique de développement du village, la commune a pour objectif de favoriser l'installation d'une activité commerciale de type « bistrot de Pays » qui permettra de créer de l'emploi, de dynamiser le cœur du village et de générer du lien social.

Dans cette perspective, la commune a acquis un ensemble de deux habitations mitoyennes dans lequel le projet de création a pu se concrétiser.

Ces locaux à usage d'habitation sont transformés pour permettre l'activité commerciale. Les travaux consistent en des démolitions, des créations d'ouvertures, la réhabilitation des murs en pierre et des sols, l'aménagement de sanitaires, d'une cuisine, d'un coin bar et divers autres travaux de plomberie, de chauffage, de peinture, de toiture, ainsi que des aménagements extérieurs comme des terrasses.

Le montant de cette opération prévue de 2015 à 2018, s'élève à 1 500 000 €HT, dont 427 420 €HT au titre de la tranche 2018.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1 200 000 €, dont 341 936 € au titre de la tranche 2018.

- REHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF ET AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE SPORT

La commune a accueilli de nombreux jeunes ménages au cours de ces dernières années. Ils sont en demande de structures d'accueil sportives pour leurs enfants. Actuellement, le complexe sportif ne répond plus aux exigences de ce nouveau public.

Le projet prévoit un réaménagement d'ensemble portant sur la réfection de la pelouse du stade avec système d'arrosage et installation d'une clôture autour de l'aire de jeu pour en permettre l'accès à une nouvelle association sportive proposant l'initiation et la pratique du rugby, la fermeture et la réfection complète du bâtiment semi-ouvert afin de permettre la pratique de certaines disciplines de type arts martiaux, danse, gym, yoga ..., la réhabilitation des sols des terrains de tennis, l'aménagement d'un mini stade ainsi que d'autres aménagements divers tels que des accès piétons et l'aménagement d'une aire de stationnement.

Le montant de cette opération, prévue de 2015 à 2019, s'élève à 924 960 €HT, dont 270 000 €HT pour la tranche 2018.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La subvention départementale pourrait s'élever à 739 968 €, dont 216 000 € au titre de la tranche 2018.

- REHABILITATION DE L'EGLISE

L'église, datant du X^{ème} siècle, est un édifice remarquable de la commune. Elle présente des problèmes structurels, d'une part, et un état de vieillissement important d'autre part. Elle nécessite une réhabilitation complète afin d'assurer sa mise en valeur pérenne.

Le montant de cette opération, prévue de 2015 à 2019, s'élève à 350 000 €HT, dont 70 000 €HT pour la tranche 2018.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La subvention départementale pourrait s'élever à 280 000 €, dont 56 000 € au titre de la tranche 2018.

- RENOVIATION DE VOIRIE

La voirie communale, dans son ensemble, et notamment les axes principaux ne sont plus adaptés au développement de la commune : augmentation de la population, du trafic routier et absence de sécurisation pour les piétons.

Plusieurs axes majeurs sont identifiés comme prioritaires pour une requalification rapide. Il s'agit de déterminer un sens de circulation et la mise en place de sens uniques sur ces axes afin de diminuer le trafic et sécuriser la circulation des piétons.

Les travaux consisteront en la réfection de la chaussée et éventuellement des réseaux AEP et EU, la création d'une circulation piétonne, le busage du fossé pluvial, la réalisation d'un réseau d'éclairage public, l'installation de mobilier urbain et de signalétique et enfin l'aménagement d'espaces verts.

En 2018, la commune a mené des travaux sur les routes de Belle Croix et des Tours de Castillon sud.

Le montant de cette opération, prévue de 2015 à 2019, s'élève à 5 121 271 €HT, dont 972 987 €HT pour la tranche 2018.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La participation du Département pourrait être fixée à 4 097 017 €, dont 778 390 € au titre de la tranche 2018.

La participation globale du Département pour la tranche 2018 de ce contrat pourrait être fixée à 1 471 193 € sur une dépense subventionnable totale de 1 838 991 €HT pour la tranche 2018, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2015-10127U, en application de la délibération n° 21 du 30 janvier 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL